

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Mai 1880.

Chronique générale.

On dit que le conseil des ministres s'est
longuement occupé hier matin de la question
d'application des « lois existantes ».

De sérieuses divergences se seraient ma-
nifestées, M. de Freycinet voulant appliquer
les décrets du 29 mars avec une modération
relative et M. Jules Ferry poussant aux me-
sures extrêmes.

— Hier, à trois heures, c'est-à-dire une
heure après l'ouverture de la séance, il n'y
avait à la Chambre que 50 ou 60 députés.

Que de zèle et d'exactitude chez nos re-
présentants !

— M. Martel maintient sa démission de
président du Sénat. Il paraît que la déter-
mination de M. Martel est motivée par des
raisons de famille très-déliées.

— M. le général Vinoy est mort avant-
hier presque subitement ; on eût bien fait,
franchement, de ne pas lui infliger l'affront
cruel que M. Grévy a eu la faiblesse de ne
pas lui épargner. L'honorable général était
âgé de 80 ans.

— L'Echo du Nord dit que la Ville de
Lille et les administrateurs de l'école Saint-
Joseph ont nommé des experts pour évaluer
les dégâts causés samedi et dimanche à
l'école.

— La direction des Beaux-Arts exige, dit-
on, le remplacement de M. Perrin comme
directeur de la Comédie-Française. M. Per-
rin est coupable d'avoir maintenu sur l'affi-
che la dernière pièce de Sardou, *Daniel Ro-
chat*, qui déplaît à M. Gambetta.

Un journal annonce ainsi cette étrange
nouvelle : « M. Ferry, pour punir M. Perrin
d'avoir fait jouer *Daniel Rochat*, profiterait
du prétexte de la démission de M^{me} Sarah

Bernhardt, pour remplacer M. Perrin à la di-
rection de la Comédie-Française par M.
Francisque Sarcey. »

La perspective d'une interpellation sur les
incidents de Lille inquiète vivement en haut
lieu. Il ne faut pas oublier que M. Jules
Ferry a accompli son excursion dans le
Nord malgré l'avis de plusieurs de ses collè-
gues, ni qu'il a été rappelé à Paris par une
dépêche que M. Grévy, dit-on, inspira di-
rectement.

Aujourd'hui, les collègues de ce ministre
se plaignent assez vivement que, par son
obstination, il leur ait créé de nouveaux em-
barras dont ils n'avaient nul besoin, et qu'il
faillit encore le soutenir dans une mauvaise
affaire dont il est seul responsable.

M. Jules Ferry répond en se déclarant
certain d'obtenir un bill d'indemnité, même
devant le Sénat. Mais les politiques du cabi-
net trouvent que cela ne suffit pas et qu'il
restera toujours un fâcheux effet moral du
retentissement que ne manquera pas d'avoir
un débat public sur un pareil sujet.

On parle d'instructions minutieuses don-
nées aux préfets et transmises par eux aux
maires, pour que le mouvement des péti-
tions contre les décrets du 29 mars soit ri-
goureusement surveillé et astreint à toutes
les difficultés possibles en matière de colpor-
tage et de légalisation des signatures.

On écrit de Dijon au *Moniteur* :

« La circulaire de M. le ministre de la
guerre relative aux enfants de troupe a reçu
son exécution à Dijon et elle a donné lieu à
deux traits vraiment touchants.

« L'un des enfants que M. le général Farre
voulait arracher aux maîtres qui l'ont élevé
et qu'il aime, a supplié son père de lui per-
mettre de rester auprès d'eux. Son vieux
père, brave sergent qui n'a pour toute for-
tune que sa modeste retraite, n'a pu résister

aux larmes de son enfant : il a mieux aimé
sacrifier quelques avantages matériels, pour-
lant bien précieux pour lui, que de subir
les conditions tyranniques imposées à son
enfant.

« Un autre élève des Frères est un orphe-
lin ; il est resté seul avec sa sœur un peu
plus âgée que lui ; c'est elle qui l'a élevé,
n'ayant d'autres ressources que le produit
de son travail. Fils d'un vieux militaire mort
au champ de bataille, son frère avait été ad-
mis comme enfant de troupe. Il est aujourd-
hui rayé des cadres. Ce sera peut-être la
misère, la faim même dans cette malheu-
reuse famille... La sœur aînée n'a pourtant
pas hésité. Je ne sais si je me trompe, mais
n'y a-t-il pas là de l'héroïsme ? Et M. le mi-
nistre de la guerre qui, lui, n'a jamais con-
nu les pénibles extrémités de l'indigence, a-
t-il songé à tous les résultats que sa circu-
laire allait produire ? »

M. le général Farre est ministre et il tient
à garder son portefeuille ; il frappe les vieux
soldats qui, imitant son exemple de jadis,
envoient leurs fils chez les congréganistes.

Les manœuvres des ennemis du catholi-
cisme arrivent souvent à un tout autre ré-
sultat que celui auquel ils visent. Ils ont
voulu porter un coup de mort aux Jésuites,
et voilà que leurs adversaires acharnés ont
fait se produire la plus éclatante réhabilita-
tion de la Compagnie de Jésus par la voix
des évêques, de la presse, des écrivains cat-
hétiques de tous les partis et même d'écri-
vains libres-penseurs, comme le célèbre ro-
mancier Honoré de Balzac. M. Calmann Lévy
a eu l'heureuse idée d'extraire des œuvres
complètes de Balzac l'écriit publié au mois
d'avril 1874 pour réfuter les plus absurdes
calomnies propagées, depuis plus d'un siè-
cle, contre la Compagnie de Jésus.

Cette brochure de cent pages, intitulée :
Histoire impartiale des Jésuites, semble avoir
été écrite tout exprès pour la lutte actuelle.

Il faut lire et répandre cette éloquente et
substantielle brochure.

L'entrée solennelle de M^{re} Hasley à Avi-
gnon a été purement religieuse. Tout était
disposé pour rendre au prélat les honneurs
prescrits par les règlements ; mais avertie
que, sur un ordre venu du quartier gé-
néral, les musiques militaires devaient jouer
la *Marseillaise* pendant le défilé de la proces-
sion, l'autorité religieuse a refusé tout hon-
neur civil. Cette sage mesure n'a pas nui à
la réception qui a été enthousiaste et à peu
près générale, et elle a le mérite d'avoir évité
tout conflit comme elle a fait disparaître
tout prétexte à l'interdiction des processions.

JACQUES D'ORLÉANS.

Le fils qui vient de naître à M. le comte et à
M^{me} la comtesse de Paris a reçu le prénom de Jac-
ques, qui était, dit le *Figaro*, arrêté, de longue
date, dans les préférences paternelles. Notre con-
frère ajoute les lignes suivantes :

« Ce n'est point en souvenir des rois d'Écosse,
d'Angleterre ou d'Aragon que ce nom a été choisi,
mais en mémoire d'un des plus vaillants princes de
la maison de France, — Jacques de Bourbon,
comte de la Marche, connétable, et surnommé en
son temps la Fleur des Chevaliers. Blessé griève-
ment à la bataille de Crécy, en arrachant le roi
Philippe des mains des Anglais, il fut de nouveau
percé de coups à la bataille de Poitiers en couvrant
de son corps le roi Jean, et, emmené captif à la
Tour de Londres, il n'en revint, quelques années
plus tard, que pour se faire tuer intrépidement,
avec son fils, dans un combat inégal contre les
bandes qui désolaient alors le royaume.

« Le portrait du héros est au château d'Eu. Il
décore le haut du grand escalier, où, sans doute,
sa martiale figure aura plus d'une fois frappé les
regards du comte de Paris enfant et déterminé
dans son esprit l'admiration sympathique qui fait
revivre aujourd'hui, sur le berceau d'un fils de
France, une des plus héroïques légendes militaires
de notre histoire.

« Quand on consulta M. le duc d'Aumale sur ce
prénom de Jacques : — Oui, s'écria-t-il avec en-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

XXV

L'aube naissante se montre au-dessus des co-
teaux : ce n'est plus la nuit, mais ce n'est pas
encore le jour. Les petits oiseaux secouent l'humidi-
té de leurs ailes et volent sur les branches des
peupliers. L'eau de l'Yonne, bourbeuse et jaune,
emportant avec elle des branchages, des morceaux
de bois, des tas de paille et tous les débris du
rivage, fuit avec une rapidité que l'œil a peine à
suivre.

Le jour arrive enfin, et le regard peut parcourir
une immense étendue de la rivière. Les rives sont ter-
minées, la vigne se repose, et labourers et vigne-
rons, enfouis sous leurs couvertures, ne sont pas
pressés d'abandonner le lit conjugal. Seule, une
tête pâle, éfarée, se montre entre les osiers.

C'est toujours Jean Malicorne !
Il contemple la rivière.

A cinq cents mètres de lui, quelque chose de
noir flotte au-dessus des eaux.

C'est la voiture de Jacques Hervey !

Prise dans un remous, elle a été entraînée dans
le petit courant, poussée le long des javelines, et
est restée accrochée à des racines émergeant hors
de l'eau.

— Je suis vengé ! murmure Jean Malicorne.

Et tout transi, grelottant, il jette dans les flots sa
limousine et son chapeau, et rentre dans sa maison.

Sur la rive gauche, à travers les volets mal clos
de la petite maison d'Andoche Morisset, filtre une
lumière à peine perceptible.

Si le lecteur veut bien le permettre, c'est dans
cette maison que nous le conduirons.

Andoche Morisset et Marceline sont assis au pied
d'un misérable grabat, sur lequel repose Jacques
Hervey ; la figure du médecin est pâle, ses cheveux
sont encore humides, ses yeux sont fermés ; il dort.

Dans la cheminée brille un feu de sarments, —
c'est ce qui éclaire la pièce. Des habits tout macu-
lés de boue, placés sur une chaise, devant la
cheminée, conservent cette roideur propre aux
étouffes de laine qui ont séjourné dans l'eau.

— Il dort, il est sauvé ! dit bien bas Marceline.

— Dieu l'entende ! répond Andoche. Ah ! quelle
nuit !
— Quelle cause a pu produire cette éclusée
inattendue ?

— Que sais-je ? un accident, sans doute !

— Cependant les pluies sont rares depuis plu-
sieurs mois, et les eaux de la Cure n'ont pu forcer
le barrage.

— C'est vrai. Il y a dans l'élévation de la rivière
quelque chose d'extraordinaire ; les mariners n'ont
pas été avertis, et aucun bateau, aucun train de
bois n'apparaît sur l'Yonne.

La figure d'Andoche est soucieuse. Une pensée
terrible semble assaillir son cerveau.

— Qu'as-tu ? lui demande Marceline.

— Oh ! s'écrie Morisset, si je n'avais pas quitté
hier, à neuf heures du soir, Jean Malicorne au lit
et malade, je dirais que c'est lui qui, cette nuit, a
levé les aiguilles de l'écluse.

— Tu me fais peur ! dit la jeune paysanne.

Et son regard éfaré se dirige vers la porte,
comme si elle eut redouté de voir surgir le terrible
maître.

— Ne m'a-t-il pas demandé d'assassiner M.
Hervey ? reprit Andoche frissonnant malgré lui.

— Silence, dit Marceline, il se réveille.

En effet, Jacques Hervey ouvrait les yeux.

— Eh bien, monsieur le docteur, comment vous
trouvez-vous ?

— Bien, répondit le médecin en se levant sur
son séant. Mais comment me trouvez-vous couché ici
dans ce lit ?

Andoche voulut lui répondre.

— Ah ! je me souviens... s'écria Jacques Hervey.
J'allais mourir, englouti par les flots... Mais que
s'est-il passé après ?

— Je vais vous le dire, reprit Andoche : j'étais
dans la cabane qui est à mi-côte, avec Marceline.
Nous nous étions abrités là contre la pluie et nous
causions. Tout à coup nous avons entendu un cri,
un seul, puis rien ! Mais ce cri m'avait été aux
entrailles. Avant qu'il se fût écoulé quelques se-
condes, j'étais sur le rivage. Au clapotement de
l'eau, je reconnus que la rivière *marchait* comme
les jours d'écluse. Devant moi il me semblait voir
quelque chose de plus sombre que la nuit, qui
surnageait. Je me jetai à l'eau, et en quelques
brassées, poussé par le courant, j'arrivai à ce
quelque chose ; c'était une voiture. Je plongeai
aussitôt, mais la voiture était vide. Cependant le
noyé n'avait pu aller au fond de l'eau à cause de la
rapidité du courant : je nageai en avant ; un corps
flottait entre deux eaux ; je le pris dans mes bras,
et, le poussant devant moi, je parvins à atteindre
le rivage. Marceline était là, m'attendant tout en
peine ; à nous deux, nous transportâmes le corps
ici. C'était vous, monsieur ! Je ne vous dirai pas ce
que j'ai éprouvé en vous reconnaissant... Ça m'é-
tranglait !... Nous vous avons déshabillé, frictionné,
enveloppé dans la couverture, et sous nos efforts
la chaleur est revenue, puis la vie, puis vous vous
êtes endormi. Enfin vous êtes sauvé ! Qui est

thousiasme, c'est le nom d'un preux, et je serai fier de le voir porter dignement par mon neveu ! On assure que le prince, qui cherche à compenser par des affections de famille la cruelle solitude de son foyer, s'est déjà pris d'une vraie tendresse pour cet enfant souriant et rose, dont le nom semble éveiller des échos de bataille et faire passer devant les yeux comme des lueurs d'épée. »

Bibliographie.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

Quinzième série à 75 centimes.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

PAR V.-A. MALTE-BRUN.

(JULES ROUFF, éditeur, 14, cloître St-Honoré, Paris.)

Le succès de la *France Illustrée*, l'ouvrage véritablement national de M. V.-A. Malte-Brun, va toujours grandissant. Quoique tirés tout d'abord à très-grand nombre, les quatorze premiers fascicules parus ont dû être tirés de nouveau par l'éditeur Jules Rouff pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui arrivent de tous côtés.

Le quinzième fascicule qui vient de paraître est consacré au département de Maine-et-Loire, sur lequel il renferme les renseignements les plus complets et les plus précis.

Dans une savante description physique et géographique, M. Malte-Brun indique d'abord la situation et les limites de notre département, la nature du sol, ses cours d'eau, ses voies de communication, son climat, ses productions naturelles, son industrie agricole, manufacturière et commerciale, sa division politique et administrative.

Il fait ensuite l'histoire de notre département depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours et notamment celle de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables, tels que : Angers, Trélazé, Chalonnes, Les Ponts-de-Cé, Le Plessis-Macé, Brissac, Savennières, Champocé, Baugé, Beaufort, Seiches, Vernantes, Cholet, Beaupreau, Saint-Florent, Montjean, Champocéaux, Chemillé, Saumur, Fontevault, Doué, Aubigné, Segré, Le Lion-d'Angers, Candé, Brissarthe, Pouancé.

Il passe alors à la statistique qu'il envisage à un triple point de vue.

Une statistique générale comprend l'étendue superficielle de notre département, sa population en hommes et femmes, le nombre des arrondissements, des cantons et des communes, le revenu territorial, les contributions et revenus publics.

Une statistique communale s'applique à l'étendue superficielle de chaque arrondissement, à sa population, au nombre de ses cantons et à celui de ses communes et, subsidiairement, à la population par cantons et par communes, enfin à la distance de chaque commune au chef-lieu d'arrondissement.

Une statistique morale est relative aux religions, au mouvement de la population, à l'instruction, aux crimes contre les personnes, aux infanticides, aux suicides, aux crimes contre les propriétés, aux affaires correctionnelles, civiles et commerciales, aux faillites, à l'assistance publique, etc., etc.

M. Malte-Brun achève cette étude par la nomenclature de tous les ouvrages qui ont été publiés sur notre département et qui sont assez nombreux.

content ? Qui est heureux ? C'est Andoche, parce qu'il a pu, enfin, payer une vieille dette qu'il vous devait.

Et le brave Morisset riait et pleurait en même temps.

Jacques Hervey prit dans ses mains les mains réunies d'Andoche et de Marceline.

— Merci, mes bons amis, leur dit-il. Je me garderai bien d'oublier jamais que si je suis vivant à cette heure, c'est à vous que je le dois.

Jacques Hervey s'habilla aussitôt.

— Comment expliquez-vous, demanda-t-il à Morisset, la crue subite de l'Yonne ?

— Elle est d'autant plus incompréhensible, répondit le passeur, qu'à la couleur de l'eau je reconnais qu'elle vient de la Cure. Sans doute le barrage a été rompu. Nous saurons cela par les premiers bateaux qui descendront.

— Passez-moi de l'autre côté, mon cher Morisset.

— Oui, monsieur.

— A bientôt, Marceline. Je veux être témoin à votre mariage.

— Ce sera bien de l'honneur pour moi : merci, monsieur.

Jacques Hervey débarqua sur la rive droite, et prit les chemins détournés pour arriver chez lui.

Le village était éveillé.

Les hommes de peine auxquels l'éclusée apportait toujours un travail supplémentaire pour le

Au grand intérêt qu'offre ce texte très-clair et très-net s'ajoute celui de très-belles gravures : une magnifique vue d'Angers, tirée hors texte, et trois autres gravures, représentant les anciens Ponts-de-Cé, une vue du Plessis-Macé, une vue de Saumur ; enfin une carte coloriée de notre département, laquelle porte à l'un de ses angles un excellent plan de la ville d'Angers.

Nous croyons sincèrement que ceux de nos lecteurs qui n'auraient point encore souscrit à la *France Illustrée* voudront se procurer, au prix modique de 75 centimes, cette 15^e série de la *France Illustrée*, où ils trouveront tout ce qu'il est possible de connaître sur notre département, et nous sommes convaincu que beaucoup d'entre eux, après avoir jugé du mérite de l'œuvre par ce brillant spécimen, tiendront à l'avoir tout entière et à posséder un exemplaire du monument intellectuel élevé par l'éminent géographe Malte-Brun à la gloire de notre nation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La neige, qui a tombé à Saumur hier matin, dernier jour d'avril, a également fait son apparition sur divers points du département, notamment dans les environs de Thouarcé.

A Poitiers, le *Journal de la Vienne*, paru hier, disait ceci : « Le temps est remarquablement froid pour la saison. La tempête de vent nord a continué cette nuit et régnait encore ce matin. A l'heure où nous écrivons, la neige tombe fine et serrée. La température au soleil a diminué dans une proportion notable. Toutefois la température minima n'est pas descendue au-dessous du point de glace. »

A Saumur, le thermomètre se tient toujours bas, mais le baromètre s'élève. Dès ce matin le ciel était clair et le soleil resplendissait de tout son éclat.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Les courses de Verrie-Saumur auront lieu, cette année, le dimanche 20 juin.

Voici la liste des prix qui seront courus :

- 1^{er} Prix du château de Marson, un objet d'art ;
- 2^o Prix du Cercle Saint-Hubert, 4,000 fr. ;
- 3^o Prix du Parc, 4,500 fr. ;
- 4^o Prix de Verrie, 2,000 fr. ;
- 5^o Prix des Veneurs, un objet d'art ;
- 6^o Prix du Fagot, un objet d'art.

Nous publierons le programme complet de ces courses dans un de nos prochains numéros.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 17 mai 1880, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accor-

chargement des bateaux qui prenaient des marchandises à Château-Bernard, arrivèrent sur le port, et avec eux quelques curieux, flâneurs en quête d'une distraction, et ceux des ouvriers de M. Laroché qui demeuraient au village.

(A suivre.) ARMAND LAPOINTE.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES FRANÇAISES, sous la direction de M. Noël Martin, ex-artiste de l'Odéon, et avec son concours et celui de :

MM. Dumoulin et Petit, du Palais-Royal ; Holtinger, des Bouffes-Parisiens ; Lutz, du théâtre des Nouveautés ; Chaumont, des Variétés ; Delaunay, du théâtre des Nouveautés ; M^{lle} Georgina, du Châtelet ; M^{lle} Victoria Prelo, des Fantaisies-Parisiennes ; Roche, du Palais-Royal ; Barraine, des Bouffes-Parisiens ; Aimée, du Châtelet, et Maria, de la Renaissance.

DIMANCHE 2 mai 1880,

LE SIÈGE DE GRENADE

Vaudeville-opérette en 4 actes, de MM. Chivot et Duru (nouveauté du Palais-Royal).

Le spectacle commencera par :

Un Ménage à quatre, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Chivot et Duru.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

dées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et mâl de cognac sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice y sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

VOYAGES CIRCULAIRES.

A partir du 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} octobre prochain, des billets-livrets de 1^{re} et 2^e classe à prix réduit pour excursions sur les bords de la Loire, dans la Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, l'Angoumois, le Bordelais, la Dordogne, le Limousin, la Creuse, l'Allier et le Berry, seront délivrés à la gare de Paris, au bureau central de Paris et à toutes les gares et stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, aux prix ci-après : Prix de chaque billet : 1^{re} classe, 475 francs ; 2^e classe, 430 fr., avec réduction de 50 0/0 pour les enfants de trois à sept ans.

Ces billets-livrets de voyages circulaires donneront droit aux parcours suivants :

Paris à Orléans, Orléans à Blois, Blois à Tours, Tours à Saumur, Saumur à Angers, Angers à Nantes, Nantes à Saint-Nazaire et retour à Nantes, Nantes à La Roche-sur-Yon et retour à Nantes, Nantes à Bressuire, Bressuire à Niort, Niort à La Rochelle, La Rochelle à Rochefort, Rochefort à Poitiers, Poitiers à Angoulême, Angoulême à Bordeaux-Bastide, Bordeaux-Bastide à Périgueux, Périgueux à Limoges, Limoges à Aubusson, Aubusson à Montluçon, Montluçon à Bourges, Bourges à Vierzon, Vierzon à Châteauroux et retour à Vierzon, Vierzon à Paris.

L'Étoile, d'Angers, a reçu la lettre suivante :

Maulévrier, 27 avril 1880.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Épuré par celui qui a mission de républicaniser le département de Maine-et-Loire, j'ai cru de mon devoir de lui adresser la lettre de remerciement suivante :

Maulévrier, le 25 avril 1880.

Monsieur le Préfet,

» Votre prédécesseur, animé à mon égard d'une tendre sollicitude, me trouvant dans un milieu malsain, m'envoyait au mois de janvier en changement d'air à Fontevault pour faire peau neuve. Ce sont ses propres expressions.

» Vous savez fort bien, Monsieur le Préfet, qu'il n'y a que ce qui rampe qui change de peau.

» Votre but, en me déplaçant et me refusant un avancement légitime, était de me faire donner ma démission. Je vous ai dit que je refusais de la donner parce que j'avais six enfants en bas âge à élever.

» Ma santé ébranlée par la rigueur de la saison et ce changement auquel j'étais loin de m'attendre, me contraignit à demander, le 1^{er} février, ma mise en disponibilité. Vous me promîtes d'accueillir favorablement cette demande qui vous a été transmise par la Trésorerie générale.

» Ayant appris par les feuilles publiques que j'étais remplacé à la perception de Fontevault, j'eus l'honneur de vous écrire pour connaître la décision de M. le ministre des finances à mon égard. Cette lettre, de même que celle écrite à M. le trésorier-payeur général pour le même objet, est restée sans réponse.

» Vous m'avez révoqué sans avoir eu le courage de m'en informer.

» Vous m'avez frappé parce que je suis catholique et royaliste.

» Vous avez brisé ma carrière sans avoir eu égard à mes vingt-cinq ans et demi de services.

» Vous me trouveriez bien ingrat si je ne m'empressais de vous remercier de l'honneur que vous me faites.

A. BARBIER.

M. le préfet, avec un sans-gêne tout-à-fait républicain, a écrit sa réponse sur la lettre même qu'il m'a renvoyée :

« Lettre inconvenante dans la forme et dans le fond renvoyée à son auteur. »

Le préfet de Maine-et-Loire,

Signé : LOUIS ASSIOT.

M. le préfet a oublié d'affranchir ; trente centimes un autographe, ce n'est vraiment pas cher.

Vous ferez de ma lettre l'usage qu'il vous plaira.

Veillez agréer, etc.

Le Percepteur révoqué, A. BARBIER.

Le Voide. — Dimanche dernier, un hangar, abritant divers instruments aratoires et une meule de foin de 300 kilogrammes, appartenant à M. Maîtreau, propriétaire à Vihiers, sont devenus la proie des flammes. La femme Flavie Denis a avoué être l'auteur de cet incendie, qu'elle a allumé par esprit

de vengeance contre le sieur Maîtreau. La perte s'élève à 200 fr., non assurée.

Cernusson. — Le même jour, un autre incendie a détruit un pailler et différents objets renfermés sous un hangar appartenant au sieur Fournier, fermier à Cernusson, canton de Vihiers. La perte, couverte par une assurance, s'élève à 4,000 fr.

La Breille. — Un troisième incendie a éclaté dans une sapinière de 47 ares, située sur la commune de la Breille, et appartenant à M. Ratouis. Le feu avait été occasionné par l'imprudence d'un journalier de cette commune en allumant sa pipe.

Grâce aux prompts secours, la perte à déplorer est insignifiante.

Mort d'Abraham

L'ASSASSIN DE HUILLE.

En mourant, Abraham, l'assassin de M^{me} Quartier et de sa domestique vient d'échapper à la justice des hommes.

Ce dénouement était prévu, car déjà, en février dernier, lors de sa précédente session, la Cour d'assises de Maine-et-Loire avait dû ajourner l'affaire en raison de l'état de santé dans lequel se trouvait l'accusé, et on prévoyait qu'il ne pourrait jamais être jugé.

Avant de mourir, Abraham a fait les aveux les plus complets et donné sur les événements qui ont précédé et suivi son double crime les renseignements les plus positifs. De ses aveux il ressort qu'il est bien seul à avoir commis cet abominable forfait et que le vol était bien le mobile qui l'avait poussé à le commettre.

En l'absence d'un jugement, nos lecteurs nous sauront gré de publier les détails qui nous ont été communiqués sur l'assassinat de Huillé et sur son auteur resté, on le rappelle, pendant quelque temps inconnu.

Abraham, natif de Ménil-Thibault (Mayenne), était âgé de 33 ans ; il exerçait la profession d'étameur et avait de très-mauvais antécédents judiciaires. Il avait quitté son pays, où il était très-mal noté, après avoir dissipé ce qui lui revenait de l'héritage de sa mère. Dernièrement il avait été condamné pour escroqueries, à deux mois d'emprisonnement, par le tribunal correctionnel de La Flèche (Sarthe). Il est probable que ce fut pendant sa détention dans la prison de cette ville qu'il médita l'accomplissement de son crime, car c'est le soir même du jour où il quitta la prison qu'il l'accomplit.

Voici maintenant sur le crime lui-même, et sur les circonstances qui l'ont accompagné, les faits tels qu'ils résultent des aveux de l'assassin et des témoignages recueillis :

Le dimanche 9 novembre dernier, vers onze heures et demie, plusieurs habitants de la commune de Huillé sortant de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, furent surpris de voir encore fermés les contrevents de la maison occupée, au milieu du bourg, par M^{me} veuve Quartier, âgée de 74 ans, et par sa domestique, Marie Leré, âgée de 38 ans. L'un d'eux remarquant que la fenêtre était entr'ouverte pénétra dans la maison, mais il recula épouvanté. Il avait aperçu M^{me} Quartier et sa domestique étendues à terre dans une mare de sang. M. le maire prévenu, ouvrit la porte. M^{me} Quartier était renversée sur le sol, elle tenait à la main un tricot. Marie Leré était également étendue de l'autre côté d'une table placée entr'elles ; sa main droite tenait encore un ouvrage de couture et sa main gauche une paire de ciseaux. Ces deux femmes avaient été surprises la veille dans la soirée, au moment où elles travaillaient. M^{me} Quartier présentait une blessure à la tempe droite et Marie Leré deux plaies à la tempe gauche et au front. La violence de ces blessures avait déterminé une hémorragie et la mort avait dû être instantanée. Suivant les renseignements donnés par son fils, M^{me} Quartier ne devait pas avoir eu ce moment plus de 4 à 500 fr. ; elle plaçait son argent dans le tiroir d'une armoire ; cette somme avait été soustraite par Abraham. Les habitants de Huillé n'avaient entendu aucun bruit et n'avaient souvenir d'avoir rencontré aucun étranger. Ce double attentat les avait plongés dans la plus profonde stupeur : on ne savait sur qui jeter les soupçons, la piste de l'assassin n'ayant pu être suivie. C'est alors que quelques imaginations surexcitées s'arrêtèrent un instant aux suppositions les plus invraisemblables et les plus téméraires.

L'assassin, heureusement, par des indications de nature à le faire soupçonner, avait éclairé la gendarmerie de Durtal sur le véritable auteur de ce double meurtre : celle-ci, intelligemment dirigée par son brigadier, apprit qu'un étranger exerçant la profession d'étameur avait été vu à Durtal dans la journée du 8 novembre ; qu'il s'était dirigé vers Huillé ; que le soir il était venu à Durtal, s'était ensuite rendu dans une auberge de la Chapelle-d'Aligné et qu'on avait remarqué une somme d'argent qu'on avait considérée en sa possession. Il passa sans avoir couru et, pressé de se rendre à Sablé, il offrait à plusieurs personnes un prix assez élevé pour l'y conduire. Les recherches de la gendarmerie permirent même de préciser le nom de cet individu : elle avisa le parquet de Baugé qui lança un mandat d'arrêt contre Abraham ; celui-ci fut arrêté dans son pays, le 24 novembre, au moment où il se rendait à une foire d'étameurs. Confronté avec les témoins avec lesquels il avait conversé à Durtal, lorsqu'il avait accompli son crime, il était passé dans cette localité ; conduit, par ordre du parquet de Baugé, sur le théâtre même de son crime, il nia effrontément. Ni la vue des lieux qu'il avait ensanglantés, ni la confrontation avec les témoins, ne le troublèrent. Ce n'est que plus tard, devant la persistance de ces mêmes témoins, son audace étant ébranlée, qu'il se déterminait à faire à M. le juge d'instruction l'aveu de ses crimes.

Il reconnut qu'il était arrivé à Durtal le 8 novembre, vers une heure et demie du soir, et s'était arrêté dans plusieurs cabarets, notamment dans celui des époux Brichet. Il eut soin de se munir d'un bâton qu'il coupa avec une scie adaptée à son couteau, se rendit ensuite à travers champs, et en suivant des sentiers peu fréquentés, à Huillé, où il arriva dans la soirée. Il connaissait la maison de M^{me} Quartier, puisqu'au mois de mai précédent il avait été déterminé à faire à M. le juge d'instruction l'aveu de ses crimes.

Il reconnut qu'il était arrivé à Durtal le 8 novembre, vers une heure et demie du soir, et s'était arrêté dans plusieurs cabarets, notamment dans celui des époux Brichet. Il eut soin de se munir d'un bâton qu'il coupa avec une scie adaptée à son couteau, se rendit ensuite à travers champs, et en suivant des sentiers peu fréquentés, à Huillé, où il arriva dans la soirée. Il connaissait la maison de M^{me} Quartier, puisqu'au mois de mai précédent il avait été déterminé à faire à M. le juge d'instruction l'aveu de ses crimes.

M^{me} Quartier et sa domestique travaillaient près d'une table : on offrit à Abraham un verre de vin qu'il accepta. Il se tenait debout près de la cheminée, entre les deux femmes. Suivant sa version, il aurait réclamé à M^{me} Quartier une somme de 2 fr. dont elle lui aurait été redevable. Celle-ci ayant nié la dette et invité Abraham à se retirer, l'accusé, à ce moment, asséna à M^{me} Quartier un violent coup de bâton qui l'atteignit à la tempe droite et la renversa sur le sol. Se tournant aussitôt vers Marie Leré et avant qu'elle ait pu pousser un cri, il lui porta sur le crâne plusieurs coups de bâton ; elle tomba à son tour baignée dans son sang.

Les malheureuses victimes paraissaient donner encore quelques signes de vie, l'accusé les frappa de nouveau. Il prit ensuite dans la poche de M^{me} Quartier la clef de l'armoire et celle du tiroir renfermant l'argent, s'empara d'une somme de 500 francs environ et, son vol accompli, remit les clefs dans la poche de sa victime. Il prit encore dans un buffet divers aliments et, s'étant emparé de la bouteille laissée sur la table, il sortit de l'appartement en franchissant la fenêtre. Il avait eu soin de fermer au verrou les portes de l'habitation et de repousser de dehors le contrevent de la fenêtre restée entrouverte.

Abraham se rendit en toute hâte à Durtal, par le même chemin qu'il avait suivi en allant à Huillé. Quand il fut à une certaine distance, il jeta le bâton qui lui avait servi à commettre ses crimes. Ce bâton a été retrouvé sur ses indications, il mesurait 1 mètre de longueur et 5 centimètres de diamètre. Une des extrémités portait encore des traces de sang, et des cheveux y adhéraient.

Abraham apparut vers huit heures et quart au cabaret des époux Brichet ; il s'essuyait le front et paraissait très-essoufflé. Il soupa, mangea les aliments qu'il venait de soustraire, but la bouteille de vin qu'il avait emportée et en offrit un verre à une des personnes qui se trouvaient avec lui dans l'établissement. Il raconta alors qu'il avait manqué la voiture de La Flèche et il proposa une somme de 40 fr. à plusieurs personnes pour le conduire à Sablé. Sur les refus qui lui furent faits, il partit à pied. Vers une heure du matin, il entra dans l'auberge de la Chapelle-d'Aligné, dont il est fait mention plus haut ; il repartit ensuite en se dirigeant vers Sablé où il arriva vers six heures. Dans la matinée, il acheta une montre et divers vêtements ; il quitta les deux

blouses qu'il portait et partit dans la soirée par le chemin de fer, dans la direction du Mans, pour retourner dans son pays.

De retour au Ménil-Thibault, Abraham paya ses dettes, fit de nombreuses dépenses dans les cabarets. Au moment de son arrestation, il n'était plus détenteur que d'une somme de 70 fr.

Voilà, retracé en quelques mots, le récit du crime épouvantable dont les habitants de Huillé garderont toujours le souvenir.

(Journal de Maine-et-Loire.)

NANTES.

Il y a quelques semaines, dit l'Espérance du Peuple, un examen pour l'admission dans l'administration des postes et télégraphes avait lieu à Nantes. Sur onze concurrents, trois étaient élèves de l'école des Frères de Guérande. Ces trois jeunes gens ont été reçus les premiers, et deux d'entre eux sont acceptés pour Paris. Décidément, ces ignorants ne forment que des ignorants.

RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Nous lisons dans le Parlement les appréciations suivantes, qui viennent à l'appui de ce que nous avons déjà écrit sur cette grave question :

« Si les industriels belges et les voyageurs, en voyant l'État racheter les chemins de fer, avaient compté sur des abaissements de tarifs, leur illusion n'a pas été de longue durée. Un des premiers soins du gouvernement, en prenant en main l'exploitation de nouvelles lignes ferrées, a été de réclamer une surélévation des tarifs. Il n'est encore question que d'augmenter de 5 0/0 les tarifs appliqués aux voyageurs ; mais rien ne dit que les tarifs des marchandises n'aient pas un jour leur tour.

En attendant, la motion du gouvernement a donné lieu, devant la Chambre des représentants, à une intéressante discussion au cours de laquelle M. le ministre des finances a laissé échapper un aveu précieux : « Le compte des chemins de fer, a-t-il dit, se solde par une insuffisance de recettes de cinq millions par an. L'une des causes principales de ce défaut d'équilibre, c'est l'insuffisance des recettes. Pour pourvoir à cette insuffisance, il faut ou augmenter les tarifs ou créer des impôts. »

Ainsi donc, voilà à quoi aboutit ce fameux système belge tant préconisé chez nous par les promoteurs du rachat des chemins de fer par l'État : à un déficit de 5 millions nécessitant une élévation des tarifs. En essayant de combler le déficit sans créer de nouveaux impôts et en s'adressant aux seules personnes qui se servent des chemins de fer, le gouvernement belge agit équitablement. Mais quel besoin avait-il de se mettre sur les bras, dans une plus large mesure que par le passé, cette affaire de l'exploitation directe des chemins de fer et de courir au devant de l'impopularité en haussant les tarifs ?

Ajoutons que l'exploitation par l'État des chemins de fer a été plus onéreuse qu'on ne s'y attendait. Dans un certain nombre de services, les dépenses ont dépassé les prévisions, ce qui a nécessité la demande de crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 701,417 fr. 13 c. Parmi les plus importants de ces crédits, nous remarquons : 131,500 fr. pour les salaires des agents ; 80,000 fr. pour frais supplémentaires de camionnage ; 175,000 fr. pour fournitures de bureau et réimpression des coupons de voyageurs exigée pour la modification des tarifs. »

Nous commencerons lundi, en feuilleton, la publication de l'œuvre charmante de M^{lle} Augusta COUPEY, l'Orpheline du 41, en même temps que se terminera le Docteur Jacques Hervey, de M. Armand LAPOINTE.

Faits divers.

Le procès intenté par la Comédie-Française à M^{lle} Sarah Bernhardt est inscrit à la première chambre du tribunal civil, rôle du vendredi, et l'affaire sera prochainement appelée à son tour.

Incident d'audience. — Une dépêche d'un de nos correspondants annonce qu'à l'audience d'avant-hier du tribunal de Remiremont, un individu, condamné pour filouterie, a saisi une chaise qu'il a lancée avec une telle violence à la tête du président,

M. Félix, qu'un flot de sang a inondé sa robe et son rabat, coulant d'une blessure profonde à l'arcade sourcilière droite.

La tempe, heureusement, n'a pas été atteinte.

Un pansement provisoire a été fait immédiatement.

LE FROID ET LA NEIGE.

Le journal russe Orenbourg Listok annonce que, pendant plus d'un mois, Orenbourg a été séparé du reste de la Russie par une tempête de neige d'une violence inouïe.

Pendant trois semaines, toute communication par la voie ferrée a été interrompue entre Saratoff et Orenbourg, par suite des monceaux de neige qui s'étaient accumulés sur la voie, et bien que des milliers de soldats et de travailleurs aient été constamment occupés à en opérer le déblaiement. On pense qu'il faudra encore quelques semaines avant que le service des trains puisse être repris. Les cas de mort par le froid sont nombreux et navrants.

Dans le commencement d'avril, une famille de dix personnes a été surprise par la neige, à quelques mille d'Orenbourg, et ils ont tous péri, à l'exception d'un homme, le père, qui, après avoir vu expirer sa femme et ses enfants sous ses yeux, a réussi à se frayer une route jusqu'à une cabane à peu de distance.

Non loin de là, un groupe de treize hommes a succombé aux attaques du froid, et quelques jours après on a trouvé leurs cadavres à quelques yards les uns des autres.

On cite plusieurs exemples de paysans qui, sortis de leur chaumière pour quelques instants, s'égarèrent et périrent à la distance d'un jet de pierre de leur maison.

Dans un certain nombre de villages, les habitants ont été obligés d'enlever le chaume de leurs cabanes pour préserver leur bétail de la mort, et l'on fait circuler des histoires de communes entières menacées de périr faute d'aliments, par suite de l'impossibilité de se frayer un passage à travers les montagnes de neige qui cernent les villages. Il y a plusieurs semaines que l'on n'a pas reçu de courrier de l'Asie centrale, et les nomades des déserts kirghiz meurent de faim, dit-on.

A Montmartre, chez un pâtissier :

— La brioche que vous m'avez vendue hier avait un mauvais goût. Le beurre était fort.

— Madame m'étonne bien ; je ne m'en sers jamais ! (Historique.)

BOURSE DE PARIS

DU 30 AVRIL 1880.

Rente 3 0/0	84 30
Rente 3 0/0 amortissable	85 50
Rente 4 1/2	114 »
Rente 5 0/0	119 30

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 avril. La liquidation de fin avril paraît devoir être plus calme qu'on ne l'avait supposé. Les dispositions générales sont excellentes ; il n'y a plus la moindre crainte d'une réaction, le marché se sent bien approvisionné d'argent et les achats du comptant gardent une activité qui achève le classement des valeurs des différents groupes. Mais d'un autre côté les allures de la Bourse sont très-modérées. On cherche bien plus à consolider les cours acquis et à les rendre inattaquables qu'à les dépasser par un de ces emportements dont la place subit toujours le contre-coup.

Nous retrouvons donc le 5 0/0 à 119.32 1/2 après 119.20 ; c'est à peu près le cours d'hier. Le détachement du coupon qui a lieu demain va donner à la hausse une impulsion nouvelle. Il est impossible en effet que ce fond reste à 118 lorsque les calculs de parité avec le 3 0/0 lui assignent le cours de 140, et au-dessus.

Le 3 0/0 s'arrête à 84.20 ; l'amortissable fait 85 65.

L'Italien est presque au niveau du 3 0/0 ancien ; on cote 84.30, mais il faut se souvenir que ce fond rapporte net 4.40 0/0 par an et que la solvabilité de l'Italie n'est pas mise en doute. On doit donc prévoir une hausse de plusieurs unités.

Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche est en reprise à 75. Depuis quelques jours surtout les tendances à la hausse sont manifestées sur ses titres.

Les valeurs de crédit sont en général fort bien tenues. Les actions de la Banque d'escompte attirent les achats du comptant par les prix avantageux auxquels elles se traitent. Le dividende afférent à l'émission 1879 sera payé au mois de juillet prochain.

Le Crédit foncier est demandé à 1,190. Il y a toujours des demandes actives sur les Foncières et les Communales 1879 et sur les Communales nou-

velles qui se délivrent directement sans commission ni courtage aux guichets de la Société.

L'HYPOTHEQUE FONCIERE.

La souscription aux actions nouvelles de l'Hypothèque Foncière ouverte en ce moment aux guichets de la Société, 40, rue Laflitte, à Paris, obtient un légitime succès auprès des capitaux disponibles. C'est une affaire sérieuse dirigée par des administrateurs aussi honorables que compétents en matière d'assurances et qui est appelée au plus brillant avenir. Les Compagnies d'assurances bien administrées ont fait la fortune de leurs actionnaires d'origine qui, dans certains cas, ont pu au bout d'un certain temps réaliser des bénéfices représentant dix, vingt ou même trente fois leur première mise de fonds. L'Hypothèque Foncière est dans une situation privilégiée, elle est la seule à assurer les prêts hypothécaires, les fermages et les loyers, et l'on sait que la matière hypothécaire assurée atteint plus de vingt milliards de francs.

La Société a donc un vaste champ à exploiter, et il lui suffirait d'assurer un milliard pour pouvoir distribuer à ses actionnaires des dividendes bien supérieurs à 25 0/0. Ce résultat doit être atteint en peu d'années, et le dividende de 1879, qui représente un revenu annuel de 16 0/0 sur le capital versé, prouve que cette prévision n'a rien de chimérique.

Rappelons que les titres libérés d'un quart sont émis à 75 francs, soit 350 francs nets à verser, dont 50 francs en souscrivant, 100 francs le 15 mai, 100 francs le 15 juin et 100 francs le 15 juillet.

Ainsi que nous l'avons dit, la prime de 225 francs reste acquise à la Société pour augmenter le fond de réserve et accroître les garanties des assurés.

Les demandes sont déjà très-nombreuses, et tout permet de compter que cette souscription obtiendra un rapide succès.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrance de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Etudes de M^e DE LA PECCAUDIÈRE, avoué à Nantes, rue Scribe, n° 4, Et de M^e RELIQUET, notaire à Nantes, rue de l'Écluse, 4.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

UN TRÈS-BEAU CHALET

Situé à Pornichet, commune d'Escoubiac (Loire-Inférieure), Sur la plage, à cinq minutes de la gare de Pornichet.

Vue sur l'embouchure de la Loire et la baie du Pouliguen; Servitudes diverses, écurie, remise, jardin, bois de sapins; Le tout d'une superficie approximative de 3,200 mètres, borné nord Touzeau, est l'avenue, sud Dupuis, ouest l'Océan.

Mise à prix : 60,000 fr.

L'adjudication aura lieu le **jeudi 3 juin 1880, à une heure, en l'étude dudit M^e RELIQUET.** (228)

Etude de M^e JOUANNEAUX, notaire à Tours.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e JOUANNEAUX, notaire à Tours (Indre-et-Loire), rue de l'Intendance,

Le 8 mai 1880, à deux heures de l'après-midi,

LES IMMEUBLES

Dépendant de l'ancienne société RADAS-FAGU et C^{ie},

Comprenant :

I. UNE USINE A PLATRE, sise à Tours, rue de Paris, n° 62, avec meules, fours et machine de six chevaux;

Vastes hangars pour matériaux de construction et dépôts; SCIERIE MÉCANIQUE;

Deux pavillons pour bureaux et concierge, voie ferrée correspondant à la gare du chemin de fer d'Orléans; Maison d'habitation avec étage et mansardes;

Caves, écuries, remises;

Vaste terrain; Le tout clos de murs, contenant environ 38 ares, et joignant au midi la gare du dépôt du chemin de fer, au nord la rue des Docks, au levant M. Fagu et au couchant la rue de Paris et divers.

Mise à prix : 40,000 fr.

II. DEUX TERRAINS, de forme régulière, ayant chacun une façade au midi de 14 mètres 52 centimètres sur la rue des Docks, et au nord de 15 mètres 95 centimètres sur la rue Platrière, joignant au levant M. Guérin et du couchant M. Carré.

Mise à prix de chaque portion 6,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M. RADAS, liquidateur de la société;

A M. BRETON, avocat agréé, rue du Commerce, à Tours;

Et à M^e JOUANNEAUX, notaire, dépositaire du cahier des charges. (197)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Située au Plongeon, commune de Varennes-sous-Montsoreau, Sur le bord du chemin de fer de Paris à Orléans,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, Le dimanche 23 mai 1880, à midi.

Cette propriété comprend :

Bâtiments, servitudes, jardins, cour, vigne, contenant 70 ares. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

UNE MAISON

Située place de la Bilange,

Ayant porte cochère, nombreux appartements, vaste cour, hangars, remise, écurie, servitudes, ayant une seconde sortie sur la rue Saint-Nicolas.

S'adresser, pour renseignements, à M. Ernest GAUTHIER, rue de la Petite-Douve, 9. (246)

Etude de M^e J. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

ET DIVERS IMMEUBLES

Situés aux cantons des Folies et du Petit-Ormeau, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M^{me} veuve Gasnault-Garnier, propriétaire à la Mimerolle, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (204)

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

VENTE VOLONTAIRE

Après le décès et au domicile de M^{me} DROUIN, à Bourgueil,

Le mercredi 19 mai 1880, à midi, et jours suivants,

D'UN

TRÈS-BEAU MOBILIER

Comprenant notamment :

SALON. — Divans, fauteuils, buffet à dessus de marbre, tables à jeu et de trictrac, piano, pendule artistique, lampes, jardinière.

SALLE A MANGER. — Table, deux étagères, buffet, sièges.

TROIS CHAMBRES A COUCHER DE MAÎTRE. — Un lit double en acajou; commodes, secrétaire, petit bureau, fauteuils et sièges; — meubles en frêne, divan-lit, une caisse en fer, trois pendules avec candélabres et flambeaux antiques.

PLUSIEURS CHAMBRES A COUCHER DE DOMESTIQUE. — Lits, armoires, tables, chaises, sommiers, matelas, couvertures, etc.

Linge de table, de lit et de ménage, calèche, petite voiture de malade neuve, vins et bouteilles, batterie de cuisine et fourneau économique.

Argentierie de table et de soirée.

Glaces et cristaux.

Tableaux et gravures, notamment : Le Réveil du Juste et le Réveil du Méchant, par M. SIGOY, membre de l'Institut. Daté : Rome, 1835. Largeur, 2 mètres 55 centimètres, hauteur, 1 mètre 90 centimètres, non compris l'encadrement.

Livres et albums, etc.

Exposition pendant les deux jours qui précéderont la vente, de dix heures à quatre heures, et chaque jour de vente, de neuf heures à onze heures.

La vente des tableaux sera faite dans la vacation du vendredi 21.

Au comptant et 10 pour 0/0 en sus.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e GIRAULT, notaire.

Commune de Villebernier.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

RESTAURATION

DES MAISONS D'ÉCOLE

Le Maire de la commune de Villebernier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Villebernier, le dimanche 9 mai 1880, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration des maisons d'école.

Les devis s'élèvent à la somme de 15,042 fr. 71 c., compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Villebernier, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace. (231)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLE MAISON

Située à Saumur, place Maupassant, n° 5,

Avec Jardin, Écuries et Remises.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

UN HOMME, dans la force de l'âge, demande un emploi comme cocher ou garçon d'écurie. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin,

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEBEAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

A VENDRE

DOUZE BARRIQUES DE VIN BLANC

Bon cru de 1878.

S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (230)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LOSANGE PURGATIF

GANGE PURGATIF



Très facile à prendre, sans nuire, ni coliques, ni constipation.

Ph^e TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgations, 1/20; par la poste, 1/35.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

FABULEUX!

Montres garanties de Genève à remonter.

VRAI NICKEL (prima-primus) inaltérable, rivalisant avec celles en Or de 150 fr. 48 lignes, 4 rubis avec mise à l'heure et à second.

des vendues à 23 fr. 50 c.

MONTRES or pour hommes, 8 rubis, à sec, 75 fr.

REMONTRES arg. 18 l. broches, 40 rubis, 40 fr.

GILETIÈRES ou léonitines (or mix.), 170 20 fr.

MONTRES or p^o dames, 8 rubis, 55 à 60 fr.

MONTRES (argent) pour dames, 8 rubis, à 32 fr.

REMONTRES or p^o dames, 85; p^o hom. 115 fr.

Les marchandises sont livrées garanties 2 ans rigides et repassées (avec écorin).

Par M. H. DEYDIÈRE (fabricant), rue du Mont-Blanc, 36, à Genève. — Garantie 2 ans.

Envoi contre mandat-p^o ou cont. remboursement.

Bijoux. — Affranchissement : 25 centimes.

Gros et Détail. — Se méfier de la Contrefaçon.

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES

Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.

Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle

MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES

CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

GRAVATES DE TOUTES FORMES

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie vendue au rabais

Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

DOULEURS Crises d'Estomac, Névralgies, Rhumatismes, Goutte de nature rhumatismale, Névroses, Hémisphères de St-Guy, Haul-mal, Asthme spasmodique. — Pour guérir rapidement, demander brochure, 60 cent, en timbres, à M. Vishooz, Libraire à Chaux-Aismel. — Expéditions gratuites en écrivant à M. Rouillé, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Orléans (Vendée).

VINS DE BORDEAUX Côtes, de 110 à 150° la litre. — Médaille d'Or de 1875. — Faculté de rétro-cession. — Les Agents seront acceptés sur références. — Expéditions gratuites en écrivant à M. Rouillé, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Orléans (Vendée).

HERNIES, PROLAPSUS, MALADIES DE VESSIE Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE (Extrait de plantes marines). — Remède absolument gratuit en écrivant à M. Rouillé, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Orléans (Vendée).

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE de l'Indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infatigable pour guérir en secret et à peu de frais les écoulements récents et les plus invétérés. — Écrire à Eymin, à Vienne (Isère).

VINS de TABLE garantis nature à 40, 43 et 45° l'hect., logés en pièces neuves d'environ 225 lit. n^{os} à Béziers. S'ad. à M. GUSTAN, Propriétaire.

PAR AN 12 fr. Le Bulletin Financier 12^e Année. — 4 grandes pages. — Seul Journal Financier Populaire QUOTIDIEN Paraisant à 5 h. du soir et arrivant le lendemain matin en Province. PUBLIE Chaque jour toutes les Nouvelles politiques et financières qui intéressent les Capitalistes; un Compte rendu raisonné et détaillé de la Bourse du jour; plusieurs articles de fond; une Chronique financière; la Cote complète de toutes les Valeurs du Marché officiel et Marché en Banque, etc. Tout ce qui se dit se fait et se passe dans le monde financier. PRIME GRATUITE offerte aux abonnés d'UN AN Dictionnaire Financier Ouvr. inédit, propriété exclusive du Bulletin Financier, et qui renferme, par ordre alphabétique, des renseignements précieux pour les capitalistes: Historique des diverses Sociétés. Dividendes des cinq dernières années. Explication des termes de Bourse, etc. 31, Rue du Quatre-Septembre, PARIS POUR UN MOIS

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Jaquettes drap noir. Vestons drap noir. Redingotes et Habits noirs. Jaquettes nouveauté. Vestons nouveauté. Pardessus demi-saison.

Pantalons et Gilets noirs. — Pantalons et Gilets nouveauté.

Jaquettes, Vestons et Gilets pacha noir très-brillant.

Costumes pour Enfants depuis trois ans.

HABILLEMENTS COMPLETS POUR COMMUNIONS

Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

Complets toile nationale et coutil entièrement décatés et garantis irrétrécissables à l'usage.

Vestons de travail, Salopettes en tous genres.

BLOUSES -- CHEMISES -- GRAVATES

CHAPEAUX FEUTRE ET CHAPEAUX SOIE

Chapeaux pour Jeunes Gens, — Casquettes.

Nouveautés pour Dames — Articles pour Mariages.

TOILES DE FIL.

Saumur, imprimerie P. GODET.